② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS A-DECO ZINC** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 12 2023**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services *		217		218	**46 776**
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	**46 776**

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	**7 804**
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	**8 713**
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		)	244	
Rémunérations du personnel *				250	**32 341**
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	**1 899**
Dotations aux amortissements *				254	**2 233**
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	**21**
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	**53 012**

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	**(6 237)**
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347			300	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	**(6 237)**

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 **6 237**

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249				251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*	655	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	643	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	647	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	**6 237**
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits — Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	**6 237**

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2024

2024

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2024**

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise	A-DECO ZINC	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	385 ROUTE DE CHATEAUNEUF 26780 Malataverne	

SIRET 9 0 0 1 7 7 3 3 8 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	6 700	030 5 583	1 117
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	6 700	048 5 583	1 117
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	3 392	070	3 392
	Créances (2) Autres * (3)	072	1 468	074	1 468
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 100	086	2 100
	Charges constatées d'avance *	092	600	094	600
	Total II	096	7 560	098	7 560
	Total général (I + II)	110	14 260	112 5 583	8 677

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	300
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	3 139
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(6 237)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	203
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 735
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	8 474
	Total général (I + II + III)	180	8 677

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

« Certifié pour copie conforme la présidente »

EBP Informatique 2024

A-DECO ZINC
SAS au capital de 3 000 euros

385 route de Châteauneuf
26 780 Malataverne
SIRET : 90017733800010

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Nous confirmons qu'il n'y a pas d'annexes significatives concernant l'exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Certifié conforme

La présidence

A-DECO ZINC
SAS au capital de 3 000 euros

385 route de Châteauneuf
26 780 Malataverne
SIRET : 90017733800010

Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2024

AFFECTATION DU RESULTAT :
Après déduction de toutes les charges (salariales, fiscales et autres), les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de 6 237 euros.

Report à nouveau débiteur : (6 237) €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le président

